



**TRECENTO**

A S S E T M A N A G E M E N T

# Politique d'Engagement et Rapport d'Engagement 2020

**Trecento Santé ISR**

**Trecento Robotique**

*OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE*

## Préambule

Les mutations économiques, sociétales et climatiques obligent aujourd'hui l'ensemble des parties prenantes (investisseurs, émetteurs, régulateurs, pouvoirs publics, ONG...) à une responsabilisation et à une prise de conscience collective en matière de politique d'investissement durable.

Depuis la création de Trecento AM en 2011, l'analyse des aspects de la gouvernance des émetteurs a fait partie intégrante de la méthodologie d'analyse fondamentale. Pour approfondir son approche d'investisseur responsable de long terme, Trecento AM a décidé dès 2015 de formaliser une démarche en ce sens en devenant signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), impliquant de fait un engagement d'information et de prise en compte des facteurs ESG dans le processus décisionnel de sélection des investissements. Les PRI complètent le Pacte mondial des Nations Unies, lequel invite les entreprises à intégrer dans leurs activités et leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

En 2019, Trecento AM a décidé de renforcer sa démarche d'intégration et d'analyse ESG afin de proposer des produits d'épargne socialement responsables et labellisés ISR à ses clients. L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Ce document a pour objectif de présenter notre politique d'engagement actionnarial ainsi que les leviers utilisés pour inciter les émetteurs à intégrer davantage les critères ESG dans le cadre de leur stratégie de développement et les encourager à être transparentes au regard de leur performance extra-financière.

Ce document peut être consulté et téléchargé sur le site internet de Trecento AM: <http://www.trecento-am.com/>

## **1. Principes et objectifs**

En 2019, Trecento AM a défini une nouvelle stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) en renforçant sa démarche d'intégration et d'analyse des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans la sélection des investissements, applicable aux OPC Trecento Santé ISR (toutes parts confondues : FR0011319664 ; FR0013224391 ; FR0013224409 ; FR0013392461) et Trecento Robotique (toutes parts confondues : FR0013219490 ; FR0013219482 ; FR0013282001 ; FR0013281995). Ces deux fonds sont en cours de labellisation ISR (label d'Etat français) et se conforment à ce titre aux exigences du label.

Dans ce cadre, Trecento AM s'est doté d'une politique d'engagement actionnarial pour inciter les émetteurs à intégrer les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans le cadre de leur stratégie de développement et les encourager à améliorer leurs pratiques dans la durée.

La politique d'engagement de Trecento AM a un triple objectif :

- Engager un dialogue constructif et sur la durée avec les émetteurs sur l'importance d'intégrer les critères ESG dans le cadre de leur activité et stratégie de développement ;
- Encourager les émetteurs à être transparents et à publier leurs démarches et politiques en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ainsi que de performance extra-financière ;
- Echanger avec les émetteurs afin d'identifier et évaluer les actions entreprises et les progrès effectués par l'émetteur au regard d'un ou plusieurs indicateurs ESG particulier(s) ou d'une ou plusieurs controverse(s).

## **2. Moyens et mise en oeuvre**

Notre politique d'engagement se structure autour de 3 champs d'actions :

- Dialogue avec les émetteurs : les Gérants et Analystes financiers de Trecento AM ont très régulièrement des réunions (réunions physiques, conférences, échanges téléphoniques ou par email) avec le management ou le département Relations Investisseurs des sociétés dans lesquels ils envisagent d'investir pour le compte des clients et investisseurs de Trecento AM. Ces réunions permettent d'aborder et de suivre les sujets stratégiques concernant le développement de politiques en lien avec les critères ESG (mise en place de politique de non-discrimination à l'embauche ; parité H/F au sein du conseil d'administration ; prise en compte du facteur Climat et de la transition énergétique dans la conception des produits ; etc). Elles permettent donc de suivre également les controverses et d'évaluer les réponses et actions initiées par l'émetteur pour y faire face.

- Initiatives collectives : compte-tenu de la taille des encours (inférieurs à 500M€) et du positionnement des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique (majoritairement sur des sociétés à grande capitalisation boursière), rejoindre des initiatives collectives représente pour Trecento AM un levier important afin de participer à la croissance de l'intégration des critères ESG par les émetteurs et à l'amélioration des pratiques de place. Signataire des PRI depuis 2015, Trecento AM se réfère et axe en partie sa stratégie ISR sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Les 10 principes du Pacte Mondial relèvent notamment des Droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement, ainsi que de la lutte contre la corruption.
- Politique de vote : Trecento AM a renforcé sa politique de vote pour allier l'approche ISR / ESG de Trecento AM avec les recommandations de l'Association Française de la Gestion Financière. Vous pouvez consulter et télécharger notre politique d'exercice des droits de vote sur le site internet de Trecento AM à l'adresse suivante : <http://www.trecento-am.com/notre-engagement-isr-esg/>

### 3. Périmètre

Le champ d'application de notre politique d'engagement s'étend à toutes les sociétés en portefeuille pour les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique, ainsi qu'à toutes les sociétés des univers d'investissement Santé et Robotique susceptibles d'entrer en portefeuille à l'issue d'une analyse fondamentale et extra-financière.

Les engagements pris par Trecento AM dans le cadre d'initiatives collectives concernent l'ensemble des sociétés des univers d'investissement (Santé et Robotique).

### 4. Communication sur nos actions et suivi

Notre politique d'engagement est mise à jour au minimum une fois par an ou lorsqu'une modification de la politique intervient (exemple : signature d'une initiative collective et internationale impliquant une obligation de reporting spécifique).

Nous publions notre politique et rapport d'engagement (voir ci-dessous), ainsi que l'ensemble de nos documents relatifs à l'investissement socialement responsable (incluant notamment notre rapport sur notre politique d'exercice des droits de vote) sur notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.trecento-am.com/notre-engagement-isr-esg/>

Le suivi de nos actions est formalisé de différentes manières :

- **Dialogue avec les émetteurs** : les sujets ESG évoqués avec les émetteurs participent à la mise à jour de leur note ESG dans le cadre de notre politique d'intégration ESG et de sélection des investissements (formalisation à travers le questionnaire ESG propriétaire de Trecento AM). En effet, la note ESG des émetteurs a un impact potentiel sur leur

éligibilité et pondération au sein de nos fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique. D'autre part, le dialogue avec les émetteurs au regard de sujets ESG spécifiques et/ou sensibles font l'objet d'un compte-rendu écrit et/ou oral lors des comités d'investissement.

- Suivi des controverses : Trecento AM a formalisé un outil de suivi, sous forme d'une base de données, permettant d'identifier, répertorier, caractériser et suivre les controverses impactant les sociétés constituant les portefeuilles Trecento Santé ISR et Trecento Robotique. La gravité des controverses est étudiée, ainsi que les réponses et actions initiées par l'émetteur pour y faire face.
- Initiatives collectives : le suivi des initiatives est formalisé dans le rapport d'engagement, publié chaque année.
- Vote : les votes effectués par Trecento AM lors des assemblées générales d'actionnaires font l'objet d'un rapport de politique de vote, publié chaque année.

## **5. Rapport d'engagement**

Le rapport d'engagement, publié chaque année, a pour objectif de présenter les résultats de la mise en œuvre de notre politique d'engagement.

Il présente notamment les changements concernant la politique d'engagement, ainsi que les actions qui ont été entreprises en lien avec celle-ci (dialogue avec les émetteurs ; suivi des controverses ; initiatives collectives ; rapport de politique de vote).

En raison de l'implémentation de cette politique d'engagement au quatrième trimestre 2019, Trecento AM publiera son premier rapport d'engagement en 2021 pour les actions effectuées en 2020.

## Mentions Légales

*Ce document ne peut être considéré comme une sollicitation ou une offre, un conseil juridique ou fiscal. Il ne constitue en aucun cas, une recommandation personnalisée ou un conseil en investissement. Avant toute décision d'investissement, il appartient à l'investisseur d'en évaluer les risques et de s'assurer que cette décision correspond à ses objectifs, son expérience et sa situation patrimoniale.*

*Les informations et opinions contenues dans ce document n'ont qu'un caractère informatif. Elles sont élaborées à partir de sources que Trecento Asset Management estime dignes de confiance, et ne sauraient être garanties par elle quant à leur exactitude, fiabilité, actualité ou exhaustivité.*

*Les réponses aux questions du présent document engagent la seule responsabilité de Trecento AM.*

*Il ne peut être donné aucune assurance que les produits présentés atteindront leurs objectifs. L'investissement en produits financiers peut comporter des risques et l'investisseur peut ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.*

*Il est de votre responsabilité de considérer les impacts juridiques ou fiscaux consécutifs à l'investissement ainsi que de toute restriction éventuelle prévue par les lois et règlements qui vous sont applicables. Il vous appartient de vous assurer que la réglementation qui vous est applicable, en fonction de votre statut et de votre pays de résidence, ne vous interdit pas de souscrire les produits ou services décrits dans ce document. L'accès aux produits et services peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays.*

*Ce document n'est pas destiné aux investisseurs ayant la qualité de « U.S. Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine et reprise dans le Prospectus des Fonds) et dans les conditions prévues par le Prospectus des Fonds.*

*Toute reproduction totale ou partielle est interdite sauf accord préalable de Trecento Asset Management.*

Trecento Asset Management - SAS au capital de 300 000 euros

Siège social : 33 rue de Miromesnil – 75008 Paris

R.C.S. Paris : 538 141 334

Agrément AMF : GP-12000002 du 16 janvier 2012

Téléphone : 01 57 13 55 55 - [contact@trecento-am.com](mailto:contact@trecento-am.com)